



**Compte-rendu de la séance du conseil municipal
du 28 Octobre 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-huit du mois d'octobre, à dix-huit heures trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de LE PIAN SUR GARONNE.

ÉTAIENT PRESENTS : MM COUSINEY, PAUZAT, DAULON, LABREZE, MACEDO, FAVREAU, BILLION et MMES LECOEVRE, BENNAMIAS, DUBERGEY, BEYNEIX, CREPEAU, BAISSAS et LABAT-DUBOIS.

ÉTAIT EXCUSÉ : M LORRIOT (Pouvoir donnée à M DAULON).

SECRETAIRE DE SEANCE : Maud CREPEAU

Ouverture de la séance à 18h30.

Après approbation des corrections soumises, le compte-rendu du Conseil municipal de septembre 2020 est validé.

Remerciements de la part de Monsieur le Maire aux conseillers municipaux, MM PAUZAT et LABREZE, pour le nettoyage de la chapelle et du cimetière.

D 2020 - 40 : ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil doit voter une délibération suite à la demande du Trésor public de provisionner la somme de 1 200€ pour assurer la gestion des opérations de "créances douteuses" auprès des habitants pour le non paiement de cantine ou de loyer. Après explications par Mme LECOEVRE des modalités de recouvrement, le conseil vote l'attribution de cette somme qui n'ayant été budgétée sera imputée au chapitre des dépenses imprévues.

Le conseil passe au vote, 13 votent pour, M DAULON s'abstient.

D 2020-41 : RESSOURCES HUMAINES : VALIDATION DES CONTRATS DE 2 AGENTS

Les modifications de contrat des agents Mmes CHEVALIER et YOUSFI ALAOUI ayant été étudiées par la commission ad hoc, les propositions suivantes sont faites :

- Mme CHEVALIER Aurélie passerait de 24h à 29/35^{ème} soit plus cinq heures pendant la durée des mesures liées au Covid 19.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

- Mme YOUSFI ALAOUI Latifa passerait définitivement de 28/35^{ème} à 30/35^{ème}.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

Il semble que des heures supplémentaires sur des contrats d'autres agents, Mmes Fanny BELLARD et Valérie FERRIER, aient été augmentées sans l'accord du Conseil municipal.

M DAULON et par procuration, M LORRIOT sont contre cette augmentation.

D 2020-42 : PANNEAU LUMINEUX – CHOIX DEVIS

La proposition de l'Entreprise GIROD concernant son panneau d'information lumineux reste toujours validée à ce jour soit un devis de 15 588,00 €. Le devis de l'Entreprise LAPORTE pour la réalisation du câblage électrique et informatique s'élève à 684,00€.

La somme totale consacrée à ce panneau est de 16 672,00 €.

Le conseil vote à l'unanimité l'achat du panneau et son installation.

D 2020-43 : RENOUELEMENT PARTENARIAT ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur PAUZAT, délégué auprès du SDEEG, présente cette entité, les conventions et les travaux déjà réalisés en partenariat avec elle ainsi que leurs avantages. Le conseil doit délibérer sur le renouvellement du partenariat avec ce syndicat. Cette convention signée pour une durée de 9 ans permet d'assurer le contrôle préventif et la réparation de l'éclairage public. Le SDEEG est également capable entre autres de faire de la maîtrise d'ouvrage relative aux travaux d'éclairage public mais aussi au profit des réseaux enterrés.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

D 2020-44 : SOCIAL : CHOIX DES PANIERS GOURMANDS

La pandémie COVID 19 ne permettant pas d'organiser le traditionnel repas des aînés des plus de 65 ans résidant sur la commune, la municipalité a décidé d'offrir à chacun un panier gourmand. La commission de la vie associative et du social informe avoir contacté 3 fournisseurs et avoir étudié et comparé leurs offres en terme de qualité et de coût. La proposition de la société DUCS DE GASCOGNE semble la plus intéressante (produits attrayants fournis emballés et personnalisables).

M. le Maire suggère d'acheter des produits chez des producteurs ainsi que des emballages.

Cette suggestion nécessitant un travail de conditionnement et ayant un coût supérieur à l'enveloppe prévue, elle est rejetée.

Le conseil vote pour la commande auprès des DUCS DE GASCOGNE : 14 votent pour, M. BILLION s'abstient.

D 2020-45 : SUPPRESSION DE LA REGIE CANTINE –MISE EN PLACE DU PAIEMENT TIPI

Le Conseil doit délibérer pour suppression de la REGIE pour le paiement de la cantine au profit du paiement TIPI.

Le Conseil vote à l'unanimité pour.

D 2020-46 : CLECT : DESIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE ET D'UN MEMBRE SUPPLEANT

Mme LECOEVRE présente le rôle de cette commission intercommunale et indique qu'il faut désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour la commune.

M COUSINEY propose d'être membre titulaire.

Mme LECOEVRE propose d'être membre suppléant.

Vote à l'unanimité.

D 2020-47 : RPQS ASSAINISSEMENT : PRESENTATION EXERCICE 2019

Le président du SIA n'étant pas en mesure de présenter ce rapport, M le Maire fait circuler le document papier.

M. LABREZE fait part de plaintes de Piannais relatives à la hausse importante du prix de l'eau.

Le conseil doit délibérer sur la validation de ce rapport.

MM COUSINEY et BILLION votent pour, M MACEDO vote contre, MM LABREZE, DAULON, PAUZAT, FAVREAU, et MMES DUBERGEY, LECOEVRE, BENNAMIAS, BEYNEIX, CREPEAU, BAISSAS et LABAT-DUBOIS s'abstiennent.

D 2020-48 : ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

Plusieurs quartiers, lieux-dits ou rues sont mal ou non indiqués.

M le Maire présente un devis d'une entreprise macarienne.

M PAUZAT rappelle que si le conseil décide de poursuivre la numérotation métrique comme en partie basse de PIAN, les lieux-dits disparaîtront.

La proposition est ajournée, le conseil demande au minimum un deuxième devis.

D 2020-49 : MARCHE

La tenue d'un marché de Noël est envisagée à un jour différent du marché de producteurs. D'autre part, le conseil souhaitant améliorer la décoration pour les fêtes de fin d'année, il est demandé d'acheter un complément de décorations de Noël pour la mairie et son parvis. Il est également demandé, pour l'année prochaine, de faire effectuer des devis pour la location de panneaux décoratifs ou guirlande électriques afin de décorer la rue principale si le raccordement électrique aux lampadaires est possible. Cette installation nécessite la pose avec une nacelle et un personnel habilité. M le Maire indique qu'il offrira le sapin pour l'école.

Q 2020 : Questions et infos diverses :

- Bar : projet envisagé : le conseil opterait pour une structure commerciale comprenant un bar – restaurant épicerie, il est demandé à ce que Mme LECOEUVE reprenne contact avec GIRONDE RESSOURCES.

- Sous location du logement de la boulangerie : le conseil est non favorable à cette demande.

- Vente du terrain de M et Mme VANWIJNSBERGHE : malgré les explications de M le Maire et de M BILLION sur les avantages d'acquérir ce terrain, le conseil est non favorable à cette acquisition.

- Débat RLPI : la commune est peu concernée mais le conseil approuve ce règlement.

- Circulation Chemin des Sables : M le Maire présente l'étude sur la sécurisation d'une portion du chemin des sables. Le conseil est favorable à un essai de rétrécissement modulable par balisage temporaire.

- Présentation de la rénovation du site internet communal par Mme BENNAMIAS. Les conseillers l'ayant consulté formulent un retour positif.

- Devenir d'un agent en invalidité : M le Maire rappelle l'historique du problème et propose l'envoi d'un courrier à la CPAM pour réfuter les propos de cet agent.

- Sur proposition de plusieurs conseillers, il est décidé de convoquer le conseil à date et heure fixes. Tout le monde s'accorde sur le 1^{er} mardi de chaque mois à 18h30. Le prochain conseil étant fixé au 1^{er} décembre.

- M COUSINEY décide que c'est la commission de la vie associative et du social qui s'occupera des décorations de Noël.

- M FAVREAU annonce qu'il a envoyé en Préfecture sa demande de démission pour raisons personnelles de son poste d'adjoint.

- Mme VERRIER nous informe qu'il faudra attendre l'avis de la Préfecture pour procéder soit à son remplacement soit supprimer ce poste d'adjoint.

Fin du Conseil municipal : 21h30